

SOCIAL

Les accueillantes entreront-elles au XXI^e siècle ?

Les accueillantes d'enfants ont obtenu un revenu minimum garanti grâce à Joëlle Milquet. Pour un statut social complet, le fédéral devra jouer.

● Catherine ERNENS

Les accueillantes d'enfants conventionnées ont obtenu jeudi un revenu minimum garanti pour les douze mois de l'année. La mesure sera mise en route en juillet 2016. Le montant s'élève à environ 1 200 euros bruts. Un montant peu fiscalisé mais duquel il faut retirer les frais de nourritures pour les enfants accueillis, jouets, chauffage, électricité.

Afin de permettre ce revenu minimum, la ministre cdH, Joëlle Milquet, a débloqué 4 millions pour 2016 et 8 millions en 2017. « C'est une belle avancée. Vie féminine mène ce combat, qui concerne 2 500 femmes en Belgique francophone, depuis 40 ans. Les accueillantes conventionnées vivent des situations poignantes dès qu'el-

les sont confrontées à un accident de la vie. Suite à une séparation, elles pouvaient se retrouver avec une rentrée de 500 euros qui ne leur permettait même plus de payer leur électricité », explique Anne Teheux, responsable de la Fédération des Services Maternels et Infantiles (FSMI) de Vie féminine. Désormais, et par exemple, les accueillantes seront défrayées lorsqu'elles iront en formation (obligatoires mais non payées jusqu'ici).

Balle dans le camp fédéral

Les accueillantes d'enfants conventionnées prennent en charge à leur domicile entre 1 et 4 enfants de 0 à 3 ans. Cet accueil « familial » et de proximité est essentiel pour permettre à de nombreuses jeunes mamans de travailler. Ces accueillantes ont été considérées jusqu'en 2003 comme de simples bénévoles défrayées. Depuis lors, elles disposent d'un « filet social », une première avancée considérée comme transitoire pendant cinq ans.

Douze ans plus tard, les accueillantes n'ont toujours pas leur vrai statut de travailleuses. La promesse en avait pourtant

été faite successivement par les gouvernements Leterme, Van Rompuy et Di Rupo. Malgré les efforts de Joëlle Milquet (cdH) et de Laurette Onkelinx (PS), le dossier est resté au tiroir, notamment suite à la chute d'un gouvernement d'Yves Leterme.

Les accueillantes sont sorties du Moyen Âge social en 2003. Elles ont attendu douze ans pour avoir un revenu minimum garanti qui leur permet, en particulier, de ne pas tomber

dans la précarité en cas de séparation. Pour entrer dans le XXI^e siècle, et obtenir un statut social complet, il faudrait que le gouvernement fédéral le décide. Mais le Premier ministre Charles Michel n'a rien prévu dans sa déclaration de gouvernement.

La balle est dans le camp du ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V). L'homme est sensible à la question des accueillantes conventionnées et a permis des avancées en Flandre lorsqu'il en était ministre-Président. Il reste à voir si les libéraux, et les nationalistes, pourront avoir un peu de cœur et ouvrir leur portefeuille serré à un peu de social et de bon sens. ■